

Nantes, le



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Un vote en faveur de l'égalité des droits



MICHELLE MEUNIER

SÉNATRICE

CONSEILLÈRE GÉNÉRALE  
DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Personne ne pourra dire que le débat n'a pas eu lieu dans notre hémicycle, ni dans l'ensemble de la société ! On ne peut que regretter les dérapages homophobes auxquels se sont livrés certains opposants au projet.

Cette loi est attendue des couples de même sexe, des personnes homosexuelles et de leurs proches mais aussi des citoyens et citoyennes empreints de liberté et d'égalité.

Nous avons souhaité ouvrir le mariage civil et républicain aux personnes de même sexe, sans créer un sous dispositif spécifique car nous estimons nécessaire de rassembler et non d'exclure une population au seul motif de sa sexualité. Nous souhaitons attribuer les mêmes droits protecteurs à tous les couples et leur permettre de choisir les modalités de leur union.

Il n'y a pas de lien inéluctable entre la possibilité de procréer et la parentalité. C'est toujours la loi qui fonde le lien de filiation.

Le mariage ouvre la possibilité de filiation, c'est une des volontés de ce texte.

C'est l'intérêt supérieur de l'enfant qui nous a guidé dans ce projet de loi : assurer sa sécurité, son droit à la protection juridique et à la reconnaissance par la loi et par l'État. Les actuelles familles homoparentales attendaient avec impatience ce moment.

Cette loi permet aussi l'adoption conjointe d'un enfant par les deux époux-ses. Mais cette loi ne crée aucunement un droit à l'enfant comme nous l'avons trop souvent entendu et de même, l'adoption plénière n'empêche en rien la recherche des origines !

Les personnes et couples, quelle que soit leur orientation sexuelle, pourront alors déposer une demande d'adoption en toute transparence de leur projet parental. Nous sortons enfin de l'hypocrisie qui oblige aujourd'hui encore les couples homosexuels à déposer une demande d'adoption au nom d'un seul de ses membres. Il en va donc de l'intérêt de l'enfant et de celui de la famille toute entière.

Au terme de ce travail parlementaire, je redis ma fierté d'avoir voté, avec toute ma conviction, en faveur de ce texte de loi qui mettra fin à des discriminations indignes du pays des droits humains et qui nous fait avancer sur les chemins de l'égalité et du renforcement du lien social.